

Un Camping VR et chalets Domaine Parc Estrie

Politique d'annulation

VR Voyageurs/Tente

Si le campeur donne un préavis de plus de 7 jours, des frais d'administration de 20 \$ (plus les taxes applicables) seront facturés. Toute annulation dans un préavis de moins de 7 jours entraînera la perte, pour le campeur, du dépôt initial.

Chalets

Si le campeur donne un préavis de plus de 14 jours, des frais d'administration de 20 \$ (plus les taxes applicables) seront facturés. Toute annulation dans un préavis de moins de 14 jours entraînera la perte, pour le campeur, du dépôt initial.

Règlements

- 10 km/h en tout temps pour tout véhicule et/ou vélo électrique. Si ceci n'est pas respecté, l'accès au camping par auto sera refusé.
- Il est nécessaire de se procurer une carte magnétique au coût de \$20 (remboursable au départ) pour entrer et sortir du camping en auto.
- Voici les heures d'arrivée et départ:

Maximum de 6 personnes et un seul équipement de camping par terrain.

- Les 'beignes' sont obligatoires pour les VR qui se branchent aux égouts.
- Tous les visiteurs doivent s'enregistrer à l'accueil dès leur arrivée et payer les frais d'entrée. Ceux-ci doivent se stationner sur le site des gens qu'ils visitent à moins d'avoir une permission spéciale de la direction.
- Les feux de camp sont permis dans les ronds de feux et doivent être raisonnables, pas de gros feux.
- Il est interdit de déplacer les tables et/ou les ronds de feux sur un autre terrain/site

- Le couvre-feu est de 23h chaque nuit. SVP respectez vos voisins.
- Les animaux doivent être tenus en laisse et les propriétaires sont responsables de ramasser après eux.
- Les parents sont responsables de surveiller leurs enfants, particulièrement dans les salles de bains et à la piscine.
- La baignade est permise seulement quand il y a un(e) sauveteur(e) présent(e).
- Les déchets et le recyclage doivent être déposés dans les conteneurs appropriés.
- Il n'est pas permis de laver un véhicule sur un terrain, ceci doit se faire dans un lave-VR.
- SVP respectez les lieux et l'environnement, pas de vandalisme.
- L'administration du camping ne peut être tenue responsable des dommages, blessures ou pertes par accident, feu ou vol.

Loi sur le tabac au Québec

- Il est interdit de fumer et de vapoter du tabac dans les aires de jeux, à l'intérieur des établissements et à moins de 9 mètres de toute porte, prise d'air ou fenêtre qui s'ouvre.
- Il est interdit de fumer et de vapoter du cannabis à l'intérieur et à l'extérieur des établissements, dans les aires de jeux et à moins de 9 mètres de ces lieux.



Site voyageur:

Arrivée 13h00 / Départ 12h00

Chalets et/ou Cabines:

Arrivée 16h00 / Départ 11h00

En effectuant cette réservation, vous reconnaissez et convenez que Domaine Parc Estrie, à sa seule discrétion et dans toute la mesure permise par le droit applicable, peut refuser de fournir un service ou annuler toute réservation actuelle ou future (y compris des réservations faites selon des périodes de réservation différentes) à tout moment, avec ou sans préavis, et avec ou sans justification. Nous n'annulons pas et ne refusons pas de fournir un service pour des raisons interdites par la loi.

Si nous annulons une réservation pour une autre raison qu'un manquement de votre part à nos règles ou modalités, nous rembourserons les montants que vous avez payés pour le séjour annulé. Si nous annulons une réservation en raison d'un manquement de votre part (y compris une conduite dangereuse, perturbatrice ou abusive, un défaut de paiement, une fausse déclaration ou une violation des règles du terrain de camping), les remboursements (le cas échéant) seront traités conformément à notre politique de remboursement affichée, et il est possible que nous réduisions le montant des remboursements pour couvrir des frais, des dommages ou des coûts.

AVIS AUX UTILISATEURS DES INSTALLATIONS DE PROPRIÉTÉ ACCEPTATION DES RISQUES ET EXONÉRATION ET RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT - Ces conditions affecteront vos droits juridiques.

« Activités » dénotera, sans limitation, toutes activités associées ou liées aux sports nautiques, au camping avec véhicule récréatif, aux randonnées pédestres, à la pêche et à toutes activités récréatives offertes par Parkbridge Lifestyle Communities Inc. ou n'importe quelles de ses associations bénévoles ou communautaires (dénommées collectivement « Parkbridge »), y compris la formation et l'enseignement, ainsi que, mais sans s'y limiter à l'usage des structures de jeu, lieux de pique-nique, champs, terrains sportifs, plages, lacs, lacs artificiels, piscines, parcs, pistes, sentiers, chemins, terrains et stationnements.

« Propriété » dénotera, sans limitation, tous locaux, terres, bâtiments, installations, structures de jeu, champs, terrains sportifs, plages, lacs, lacs artificiels, piscines, parcs, pistes, sentiers, routes, terrains et stationnements et équipement appartenant ou loué par Parkbridge.

En considération que Parkbridge permet à l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ sur sa Propriété d'utiliser et bénéficier de la Propriété et participer aux Activités, l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ donne son consentement aux suivantes :

1. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ ASSUME ET ACCEPTE, SANS LIMITATION, TOUS LES RISQUES ET LES DANGERS liés à l'utilisation de l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ et de l'appréciation de la Propriété et de la participation à toutes Activités.
2. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ ASSUME TOUTE LA RESPONSABILITÉ à comprendre et suivre les règles et les pratiques sécuritaires liées à l'utilisation et l'appréciation de la Propriété, la participation à toutes Activités et pour sa propre sécurité personnelle.
3. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ RENONCE À TOUTES RÉCLAMATIONS qu'il ou elle a ou pourrait avoir dans l'avenir envers Parkbridge et sa société mère, ses filiales ou ses entités affiliées et leurs directeurs respectifs, officiers, employés, agents, bénévoles, entrepreneurs et ayants droit résultant de ou lié, directement ou indirectement, à la présence de l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ, ou à l'usage et l'appréciation de la Propriété de Parkbridge par ce dernier et la présence de l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ, ou la participation, à toutes Activités.
4. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ LIBÈRE Parkbridge de toute responsabilité de perte, dommage, blessure ou frais qu'il ou elle peut subir ou encourir en raison de sa présence à, ou l'utilisation et l'appréciation de, la Propriété et la présence, ou la participation à, toutes Activités, en raison de quelque cause que ce soit, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, LA RUPTURE DE CONTRAT OU L'INFRACTION DE TOUT DEVOIR STATUTAIRE DE SOIN, Y INCLUT TOUTE OBLIGATION DE DILIGENCE EN VERTU DE LA LÉGISLATION DE RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS APPLICABLES DE LA PART DE PARKBRIDGE, OU AUTRES PARTICIPANTS OU TOUTE AUTRE PERSONNE.

Domaine Parc Estrie est détenu et exploité fièrement par Parkbridge.

Pour de plus amples informations au sujet de nos campings et/ou Parkbridge visitez www.ParkbridgeCamping.com

Facebook: @CampingsParkbridgeQuébec
Instagram: @campingsparkbridgequebec



Parkbridge